



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 30 septembre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents :
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 10-7

L'an **deux mille vingt et un** et le **30 septembre**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absente excusée : Mme GERARD
(Procuration : Mme AIMONE-CAT)

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Mme SANDY

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour des travaux d'urbanisation – Commune de BOUSSENS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence voirie, il est proposé de réaliser la réfection des trottoirs sur la voie départementale n° 62c du PR 0 + 00 au PR 0 + 607 rue des Caussades sur la commune de BOUSSENS, pour un montant total de travaux de 81 751 Euros HT pour les trottoirs.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour réaliser les travaux de la manière suivante :

Tranche des travaux	Montant des travaux HT	Taux de subvention Susceptible D'être accordé	Montant de la Subvention susceptible D'être perçue
<=50 000.00 € HT	50 000.00 € HT	40 %	20 000,00 €
De 50 000.00 € HT à 100 000.00 € HT	31 751.00 € HT	20 %	6 350,20 €
Montant total de la subvention susceptible d'être perçue			26 350,20 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière et à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour réaliser les travaux de trottoirs sur la voirie départementale 62c à BOUSSENS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **04/10/2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le

Le Maire,
Christian SANS

